

**QUÉBEC**

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

**NO : R-3933-2015**

**DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT  
DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR  
L'ANNÉE TARIFAIRE 2016-2017**

---

**HYDRO-QUÉBEC**

Demanderesse

et

**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSUMMATEURS INDUSTRIELS  
D'ÉLECTRICITÉ**

et

**LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE  
DU QUÉBEC**

Intervenants

---

**PRÉSENTATION DE L'AQCIE ET DU CIFQ  
EN AUDIENCE – DÉCEMBRE 2015**

---

Régie de l'énergie
DOSSIER R-3933-2015
DÉPOSÉ EN AUDIENCE
Date: 14 DÉC. 2015
Pièces n° C-AQCIE - CIFQ-0012

Paul Paquin  
Analyste en énergie

Encore que la stratégie tarifaire proposée par le Distributeur constitue toujours un enjeu des dossiers tarifaires, son habituelle proposition d'une augmentation tarifaire uniforme par grandes catégories de consommateurs, de même que la question de l'inter-financement, qui y est accessoire, n'ont pas fait l'objet de considérations particulières dans la décision procédurale relative aux demandes d'intervention, de sorte que l'AQCIE et le CIFQ n'ont pas jugé opportun d'en traiter dans leur preuve. Ils ont toutefois constaté que l'Union des consommateurs en a abondamment traité dans sa preuve et que la Régie a adressé au Distributeur de nombreuses questions à cet égard de sorte qu'il nous paraît approprié de communiquer à la Régie un certain nombre de constats qui nous paraissent pertinents.

## 1. LES HAUSSES TARIFAIRES APPLIQUÉES ET LES VARIATIONS DES COÛTS PAR CATÉGORIES DE CONSOMMATEURS.

En réponse à la demande de renseignements numéro 2 de la Régie, le Distributeur a produit un tableau (tableau R 1.4 à la page 6 de la pièce HQD-16 doc. 1.1, soit B-0071) montrant la comparaison entre les hausses tarifaires annuelles appliquées et les hausses selon la variation des coûts pour les années 2011 à 2016. Selon l'AQCIE et le CIFQ la tendance illustrée par ce tableau est récente et il faudrait plutôt considérer les années 2008 à 2015, soit celles qui ont suivi la décision de principe D-2007-12 à l'exclusion de l'année 2016 à l'égard de laquelle la Régie est appelée à décider. Le tableau suivant présente le total des écarts annuels entre les hausses autorisées et les hausses des coûts pour chaque catégorie de consommateurs. On trouvera en annexe le détail des hausses annuelles.

Catégories	Total du différentiel des hausses annuelles de 2011 à 2015	Total du différentiel des hausses annuelles de 2008 à 2015
Domestique	0,056	-1,29
Petite puissance	-3,01	-3,73
Moyenne puissance	2,85	4,17
LG <sup>1</sup>	-3,07	-0,08
Grands industriels <sup>2</sup>	-2,98	0,01

1 Valeurs présumées égales à celles des grands industriels jusqu'en 2013

2 Incluant la clientèle du tarif LG jusqu'en 2013

On peut constater que la prise en compte de toute la période depuis la décision D-2007-12 donne une vision différente de celle considérant la période 2011-2015 seulement.

Le tableau qui suit présente l'écart monétaire entre les hausses de coûts et les hausses tarifaires pour chacune des années 2008 à 2015 à l'égard des tarifs Domestiques et Grande puissance. Le détail du calcul est présenté en annexe.

Interfinancement annuel  
des catégories Domestique et Grande puissance

En M\$

	Domestique	Grande puissance
2008	-58,31	35,49
2009	-47,06	18,56
2010	28,36	2,30
2011	28,20	-20,76
2012	35,26	-3,50
2013	-88,74	22,21
2014	12,04	-1,09
2015	43,27	-38,86

Cette information montre qu'à chaque année les valeurs sont positives ou négatives pour chaque catégorie de clients, ce qui indique que les hausses autorisées n'ont pas été fixées uniquement sur la base des coûts.

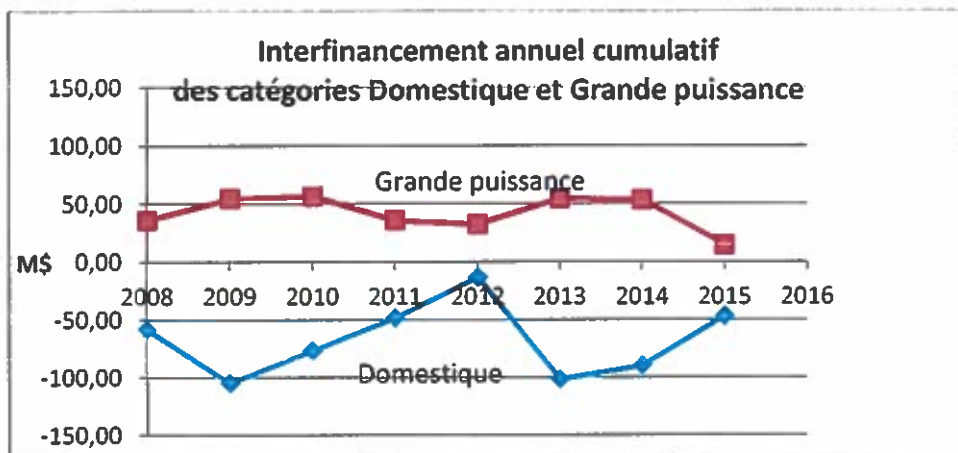
Cependant, il est également pertinent de considérer l'effet cumulatif de ces montants pour refléter le fait que les valeurs sont très différentes d'une année à l'autre pour chacune des catégories de clients.

À cet effet, le tableau et la figure qui suivent montrent l'écart monétaire cumulatif pour chaque année depuis l'année 2008 pour les catégories Domestiques et Grande puissance.

**Interfinancement annuel cumulatif  
des catégories Domestique et Grande puissance**

En M\$

	Domestique	Grande puissance
2008	-58,31	35,49
2009	-105,37	54,06
2010	-77,00	56,36
2011	-48,80	35,60
2012	-13,54	32,11
2013	-102,27	54,32
2014	-90,23	53,23
2015	-46,96	14,36



On peut constater que le solde de la catégorie Grande puissance a été positif sur toute la période 2008-2015 alors que le solde de la catégorie Domestique a toujours été négatif

Cette tendance serait inversée pour la première fois en 2016 dans le cas où l'augmentation serait différenciée sur la seule base de la répartition des coûts telle qu'appliquée par le Distributeur.

Nous croyons que c'est sur cette toile de fond que doit être considérée la question de savoir si d'éventuels ajustements tarifaires devraient, cette année, être uniformes ou varier selon les catégories de consommateurs.

## 2. COMPTES DE PASS-ON

Un examen du dossier actuel montre que les clients du tarif L se voient attribuer une valeur de 84,9 M\$ (B-0046, tableau 9B, page 17) de la valeur totale de 375,5 M\$ des comptes de pass-on 2013, 2014 et 2015, ce qui correspond à plus de 6% de leurs coûts.

Étant donné que la grande partie de ces comptes de *pass-on* est due principalement à la température froide des derniers hivers, on peut se questionner sur la répartition de la valeur de ces comptes entre les catégories de clients. Le FU des clients du tarif L est globalement de plus de 90%, ce qui indique que les aléas de température n'ont pas beaucoup d'impact sur leur consommation. La situation est différente par exemple pour les clients domestiques qui ont globalement un FU inférieur à 50%.

La question est d'autant plus pertinente que les clients du tarif L ne bénéficient d'aucun crédit du compte de nivellement pour aléas climatiques comme on peut le voir au tableau 29A de la référence B-0046.

## 3. UTILISATION DE L'ÉLECTRICITÉ PATRIMONIALE

Un examen des coûts de service pour les clients du tarif L montre une augmentation importante du coût unitaire de fourniture à partir de l'année 2013, soit l'année où l'électricité patrimoniale n'a pas été toute utilisée. Le coût unitaire de fourniture passe de 2,77 cent/kWh en 2012 à 2,93 cents/kWh en 2013 et à 3.41 cents/kWh en 2016 selon la répartition actuelle des coûts de fourniture.

Utilisation du volume d'électricité patrimonial (références en Annexe)

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TWh	TWh	TWh	TWh	TWh	TWh	TWh	TWh	TWh
166	166	165	166	166	162	159	160	157

Étant donné que le coût de fourniture constitue une portion importante du coût total de service des clients du tarif L (73.2% selon la Régie, B-0076, page 11), l'impact est plus important sur les clients du tarif L que, par exemple, sur les clients du tarif Domestique où la portion est de 49.9% (même référence)

Le mécanisme de répartition des coûts a été établi dans un contexte différent du contexte actuel. Pour illustrer le changement de contexte, le tableau suivant présente la part relative des catégories de consommateurs par rapport à la consommation totale en énergie sur la période 2008-2015.

Proportion de consommation par catégorie

	Domestique	Tarif L	Contrats spéciaux	Petite et moyenne puissance	LG
2008	34,5%	25,3%	15,7%	24,4%	
2009	35,2%	23,5%	16,7%	24,6%	
2010	36,7%	23,1%	15,4%	24,8%	
2011	37,0%	22,1%	16,5%	24,4%	
2012	37,4%	22,1%	16,0%	24,5%	
2013	37,6%	21,9%	16,6%	23,9%	
2014	38,5%	17,4%	14,4%	24,6%	5,1%
2015	38,3%	17,4%	14,7%	24,5%	5,2%
2016	39,0%	16,6%	14,5%	24,7%	5,3%

On peut constater une diminution importante de la portion de la catégorie Grande puissance et une augmentation importante de la portion des catégories Domestiques et Petite et Moyenne puissance, et on peut se demander si la répartition des coûts entre les diverses catégories de clients sur la base actuelle est acceptable.

#### 4. AVANTAGE CONCURRENTIEL DU TARIF L

À la référence B-0071 ou HQD-16, document 1.1, le Distributeur présente une mise à jour de l'avantage concurrentiel des tarifs au Québec par rapport aux autres tarifs en Amérique du Nord. Il constate une amélioration de l'avantage concurrentiel pour les clientèles domestique, Petite puissance et Moyenne puissance, mais que l'avantage concurrentiel des clientèles Grande puissance s'est détérioré depuis 2013.

#### 5. RECOMMANDATION

Pour ces considérations et l'ensemble de celles exposées par le Distributeur, l'AQCIE et le CIFQ appuient la proposition de celui-ci concernant une modification tarifaire uniforme pour chaque grande catégorie sauf à l'égard du tarif L pour tenir compte du gel du prix de l'électricité patrimoniale pour cette clientèle.

## Annexe :

### Détail du calcul pour les tableaux des pages 2 et 3

	Clients domestiques			Clients petite puissance			Clients moyenne puissance		
	Hausse des	Hausse	Écart	Hausse des	Hausse	Écart	Hausse des	Hausse	Écart
	tarifs selon	approuvée		tarifs selon	approuvée		tarifs selon	approuvée	
2008	4,31%	2,91%	-1,40%	1,32%	2,94%	1,62%	2,75%	2,87%	0,12%
2009	2,31%	1,22%	-1,09%	1,50%	1,22%	-0,28%	-0,48%	1,22%	1,70%
2010	-0,28%	0,36%	0,64%	1,89%	0,33%	-1,56%	0,87%	0,37%	-0,50%
2011	-1,02%	-0,41%	0,61%	2,44%	-0,43%	-2,87%	-1,79%	-0,42%	1,37%
2012	-1,21%	-0,45%	0,76%	-0,78%	-0,41%	0,37%	1,29%	-0,43%	-1,72%
2013	4,32%	2,41%	-1,91%	1,26%	2,41%	1,15%	-0,16%	2,41%	2,57%
2014	4,02%	4,27%	0,25%	5,76%	4,84%	-0,92%	3,95%	3,84%	-0,11%
2015	2,01%	2,86%	0,85%	3,60%	2,86%	-0,74%	2,00%	2,74%	0,74%
Période 2008-2015			-1,29%			-3,23%			4,17%
Période 2011-2015			0,56%			-3,01%			2,85%

	Clients tarif LG			Clients grande puissance		
	Hausse des	Hausse	Écart	Hausse des	Hausse	Écart
	tarifs selon	approuvée		tarifs selon	approuvée	
2008	1,06%	2,90%	1,84%	1,06%	2,90%	1,84%
2009	0,20%	1,22%	1,02%	0,20%	1,22%	1,02%
2010	0,23%	0,36%	0,13%	0,23%	0,36%	0,13%
2011	0,80%	-0,38%	-1,18%	0,80%	-0,38%	-1,18%
2012	-0,26%	-0,46%	-0,20%	-0,26%	-0,46%	-0,20%
2013	1,14%	2,41%	1,27%	1,14%	2,41%	1,27%
2014	5,03%	5,28%	0,25%	3,53%	3,45%	-0,08%
2015	6,70%	3,49%	-3,21%	5,28%	2,49%	-2,79%
Période 2008-2015			-0,08%			0,01%
Période 2011-2015			-3,07%			-2,98%

	Clients domestiques					
	Hausse des	Hausse	Écart	Revenus avant	Impact annuel	Impact annuel
	tarifs selon	approuvée		hausse ou	sur	cumulatif sur
	les coûts			baisse	interfinancement	interfinancement
				M\$	M\$	M\$
2008	4,31%	2,91%	-1,40%	4165	-58,31	-58,31
2009	2,31%	1,22%	-1,09%	4317	-47,06	-105,37
2010	-0,28%	0,36%	0,64%	4432	28,36	-77,00
2011	-1,02%	-0,41%	0,61%	4623	28,20	-48,80
2012	-1,21%	-0,45%	0,76%	4640	35,26	-13,54
2013	4,32%	2,41%	-1,91%	4646	-88,74	-102,27
2014	4,02%	4,27%	0,25%	4816	12,04	-90,23
2015	2,01%	2,86%	0,85%	5091	43,27	-46,96

Clients grande puissance						
	Hausse des tarifs selon les coûts	Hausse approuvée	Écart	Revenus avant hausse ou baisse	Impact annuel sur interfinancement	Impact annuel cumulatif sur interfinancement
				M\$	M\$	M\$
2008	1,06%	2,90%	1,84%	1929	35,49	35,49
2009	0,20%	1,22%	1,02%	1820	18,56	54,06
2010	0,23%	0,36%	0,13%	1771	2,30	56,36
2011	0,80%	-0,38%	-1,18%	1759	-20,76	35,60
2012	-0,26%	-0,46%	-0,20%	1748	-3,50	32,11
2013	1,14%	2,41%	1,27%	1749	22,21	54,32
2014	3,53%	3,45%	-0,08%	1368	-1,09	53,23
2015	5,28%	2,49%	-2,79%	1393	-38,86	14,36

Références pour le tableau de l'utilisation de l'électricité patrimoniale et le tableau de la proportion de consommation par catégorie tarifaire (page 5)

R3610-2006 Section Répartition des coûts de service, tableau 53, page 80  
 R3644-2007 Section Répartition des coûts de service, tableau 53, page 80  
 R3677-2008 Section Répartition des coûts de service, tableau 53, page 80  
 R3708-2009 Section Répartition des coûts de service, tableau 53, page 80  
 R3740-2010 Section Répartition des coûts de service, tableau 53, page 80  
 R3776-2011 Section Répartition des coûts de service, tableau 53, page 80  
 R3814-2012 Section Répartition des coûts de service, tableau 53, page 80  
 R3854-2013 Section Répartition des coûts de service, tableau 53, page 80  
 R3905-2014 Section Répartition des coûts de service, tableau 53, page 80  
 R3933-2015 Section Répartition des coûts de service, tableau 53, page 80